

Arrêté n°95/2024
Portant autorisation d'entreprendre des travaux
Route de la Touche au Blond

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU le code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 ; L116-8 ; L123-8 ; L131-1 ; L137-7 ; L141-10 et L141-11
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-6 ; L2215-4 et 2215-5
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
VU la demande formulée le 22 octobre 2024 de Mme Corinne PAULEAU représentant la société SOBECA pour la société bénéficiaire ENEDIS représentée par M. DOMBRY Gurvann.
Considérant les travaux de raccordement producteur et confection de dalle pour poste Enedis, route de la Touche au Blond.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 12 novembre 2024 et durant 45 jours calendaires, l'entreprises SOBECA est autorisée à procéder à des travaux de de raccordement producteur et confection de dalle pour poste Enedis, route de la Touche au Blond.

ARTICLE 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

ARTICLE 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terre, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aurait pu causer à la voie publique. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder 14 jours.

ARTICLE 4 : Les services de la Mairie de LAIROUX, la brigade de Gendarmerie de LUÇON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : SOBECA, ENEDIS et ARD LUÇON.

Fait à LAIROUX,
Le 22 octobre 2024

Cédric GUINAUDEAU, Maire

